



Le Coffre à Outils

Mars 2010



Le bulletin des liaisons externes de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada

monargentmesoutils.ca

Dans ce numéro

- Partenariats de l'avenir
- Diffuser l'info et partager les coûts
- Histoires de réussite
- Enseignons l'impôt
- Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt
- Programme d'expositions rurales

■ *Partenariats de l'avenir*

Les partenariats jouent un rôle primordial dans la stratégie de sensibilisation de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. À l'aide d'une nouvelle stratégie officielle de collaboration axée sur les résultats et propice à la réalisation de son mandat, l'Agence continuera à renforcer ses partenariats et à en former d'autres.

Si vous connaissez un programme dans le cadre duquel la participation de l'Agence pourrait être utile, ou encore les documents de l'Agence ou l'information qu'elle diffuse, veuillez communiquer avec l'Agence par téléphone au 1 866 461 ACFC (2232) ou par courriel à : liaisonsexternes@acfc.gc.ca.

■ *Partenariat : Diffuser l'information et partager les*

Depuis sa création en 2001, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada a formé plusieurs partenariats avec des ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux. Ces alliances ont permis à l'Agence d'élargir la portée de ses initiatives, de diffuser ses documents et ses renseignements à un public plus large, et de faire progresser des activités qui sont également importantes pour ses partenaires.

Ce numéro propose quelques histoires à succès en matière de partenariat et un aperçu des mesures que prend l'Agence afin d'en créer d'autres.

■ *Partenariat : Histoires de réussite*

L'Agence a établi des partenariats avec des groupes de défense des consommateurs et des organismes communautaires, par exemple le Thornecliffe Neighbourhood Office, situé près de Toronto, qui aide les nouveaux arrivants à s'intégrer à la société canadienne.



Dans le cadre de son travail, Monica Daga utilise les outils en ligne de l'Agence afin d'aider les nouveaux Canadiens à intégrer le marché du travail et à comprendre le système financier. Elle-même a été cliente de l'Agence, puisqu'elle avait accumulé une dette de 25 000\$ en prêts étudiants et ne savait pas comment faire pour la rembourser.



Saviez-vous ? Mars est le mois de la prévention de la fraude.

Publications vedettes :

- Conseils pour prévenir
la fraude d'identité



- Protégez votre carte
de débit et votre
numéro d'identification
personnel



« Quand on commence un nouvel emploi, on veut renouveler sa garde-robe et vivre dans un endroit agréable. Alors on dépense de l'argent qu'on n'a pas », explique-t-elle. Monica a appris à rembourser sa dette, et aujourd'hui elle fait part de son expérience à ses clients. Pour en apprendre davantage, vous pouvez visiter la section Histoires de réussite du site Web à l'adresse monargentmesoutils.ca.



Partenariat : Enseignons l'impôt

Un des principaux objectifs de l'ACFC consiste à transmettre aux jeunes adultes des connaissances financières de base; or, une compétence essentielle dans ce domaine consiste à savoir comment remplir une déclaration de revenus. En janvier 2010, l'ACFC a joint un dépliant visant à promouvoir sa ressource en ligne La Zone : Une ressource éducative en matière financière à un envoi postal de l'Agence du revenu du Canada (ARC), qui désireait faire connaître son programme d'Éducateurs.

Depuis 1970, les éducateurs peuvent utiliser les documents d'apprentissage offerts dans le cadre du programme Enseignons l'impôt afin de présenter le système fiscal aux étudiants des établissements d'enseignement secondaire et postsecondaire, et d'apprendre à ces étudiants à remplir une déclaration de revenus et de prestations simple. L'ARC révisé régulièrement ce programme et distribue les documents d'apprentissage partout au pays.

Partenariat : Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt

Le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt permet à l'Agence du revenu du Canada de compter sur des bénévoles et des partenaires communautaires afin d'aider les Canadiens qui ne peuvent remplir eux-mêmes leur déclaration de revenus et de prestations et qui n'ont pas les moyens de payer ce service.



Nous étions...

- Consultation du marché, YMCA, Ottawa ON
(26 février 2010)

- Séance d'information de l'Agence, Winnipeg MB
(8 mars 2010)

- Salon de l'habitation du Grand Moncton, Moncton NB
(12 au 14 mars 2010)

Nous serons ...

- Consultation du marché, Community Youth Network, St-John's T-N et LB
(25 mars 2010)

- Consultation du marché, Organismes communautaires, New Glasgow, N-E
(26 mars 2010)

- Séance d'information de l'Agence, Halifax, N-E
(27 mars 2010)

L'objectif du Programme est de faire en sorte que tous les contribuables aient accès de manière équitable au système fiscal et aux avantages auxquels ils ont droit. En 1971, le ministère du Revenu national a créé ce programme et, en 1988, l'Agence du revenu du Canada a établi un partenariat avec Revenu Québec qui permet aux contribuables de remplir les déclarations de revenus à la fois fédérale et provinciale dans la cadre du Programme.

L'Agence du revenu du Canada offre des séances de formation, des produits de promotion et l'accès à des coordonnateurs locaux. Elle fait également don d'ordinateurs excédentaires et de logiciels de préparation des déclarations de revenus afin d'aider les bénévoles à remplir des déclarations simples. Les organismes communautaires doivent se conformer aux politiques du Programme, protéger la confidentialité des renseignements des contribuables, accueillir les bénévoles et gérer les ressources utilisées dans le cadre des services de préparation des déclarations.

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada a distribué aux bénévoles environ 16 000 affiches et distributeurs de désinfectants pour les mains. Les affiches comportent des languettes détachables sur lesquelles sont inscrites les coordonnées de l'Agence; les bénévoles peuvent ainsi recommander à leurs clients de s'adresser à l'Agence pour se procurer des renseignements au sujet des produits et des services financiers.



Partenariat : Programme d'expositions rurales

En raison des grandes distances et d'un manque de ressources, la communication efficace avec les collectivités éloignées au Canada a toujours posé problème. Afin de diffuser ses documents et de promouvoir l'importance de la littératie financière auprès des collectivités éloignées, rurales et du Nord, l'Agence a conclu un partenariat avec le Programme d'expositions rurales, qui est financé par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et géré par la section des expositions du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Au cours des quatre dernières années, l'Agence a fourni au personnel du Programme plusieurs publications, notamment "Encaissez sans frais vos chèques du gouvernement du Canada", "Ouverture d'un compte bancaire personnel", la carte promotionnelle "Votre point de départ vers de meilleures décisions financières" et les fiches-conseils "Comment faire



Liens directs :

- *Rapport annuel de l'Agence*
- *Nouveaux règlements*
- *Bulletin sur la littératie financière*
- *Bulletin mensuel d'Industrie Canada*
- *Les primeurs mensuelles d'IC*

un budget et le respecter”, “Comment venir à bout de vos dettes” et “Protégez-vous contre la fraude”.

Ce partenariat permet d'enrichir l'information que fournit le Programme aux petites collectivités, et permet à l'Agence de transmettre son message aux membres de ces collectivités de façon très économique. Dans le cadre du Programme, un rapport est établi chaque mois qui fait état

du nombre de personnes ayant communiqué avec les préposés de l'exposition et du nombre de publications de l'Agence qui ont été distribuées.



À propos de l'ACFC

À l'aide de ses ressources éducatives et de ses outils interactifs, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) fournit des renseignements objectifs aux consommateurs sur les produits et les services financiers. L'ACFC les informe également au sujet de leurs droits et responsabilités lorsqu'ils traitent avec des banques et des sociétés de fiducie, de prêt et d'assurances sous réglementation fédérale. De plus, par l'entremise de son programme de littératie financière, l'ACFC aide les Canadiens à acquérir les connaissances et la confiance requises pour bien gérer leurs finances personnelles. Elle veille aussi à ce que les institutions financières sous réglementation fédérale respectent les lois et les ententes dont le but est de protéger les consommateurs.

Comment communiquer avec l'ACFC ?

Téléphone : Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 18h, HNE

Sans frais : 1-866-461-ACFC (2232)

Télécopieur : 1-866-814-2224

Téléscripteur (ATS): 1-866-914-6097

Adresse électronique : info@acfc.gc.ca

Site Web : monargentmesoutils.ca

